

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 28 mars 2014

Le vingt-huit mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis dans la salle de la mairie.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés:

Mr PERRY Bruno, Mme BELNOUE Janie, Mr LUCAS Pierre, Mme LORIOT Nadine, Mr DOUSSET Dominique, Mme RAIMBERT Eveline, Mr BOISSEAU Samuel, Mme LAVIE Evelyne, Mr DUMAND Alain, Mme GUYONNARD Yvette, Mr LE GOURRIEREC Didier, Mme HUART Isabelle, Mr MALHERBE Jean-Philippe, Mme MENAGER Edith, Mr MANCEAU Thierry, Mme PERRINEAU Mélanie, Mr MELET Jean-Michel, Mme THIROUARD Mylène, Mr SIMON Laurent

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame THIROUARD Mylène.

ELECTION DU MAIRE

M. Pierre LUCAS, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Il a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame BELNOUE et Monsieur SIMON.

Ont obtenu :

Monsieur PERRY Bruno : 19 voix sur 19 votants.

Monsieur PERRY Bruno a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur PERRY Bruno, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints.

Ont obtenu :

Liste LUCAS Pierre : 19 voix sur 19 votants

Les candidats de la liste LUCAS Pierre ont été proclamés Adjoints et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions, dans l'ordre suivant :

1^{er} adjoint : Mr LUCAS Pierre

2^{ème} adjoint : Mr DOUSSET Dominique

3^{ème} adjoint : Mme LORIOT Nadine

4^{ème} adjoint : Mr BOISSEAU Samuel

5^{ème} adjoint : Mme BELNOUE Janie

Délégués au Syndicat Intercommunal de Brou-Bullou-Yèvres-Gohory (SIBBYG)

Titulaires : BOISSEAU Samuel et DOUSSET Dominique

Suppléant : DUMAND Alain

Représentant des usagers auprès du Syndicat Intercommunal de Brou-Bullou-Yèvres-Gohory (SIBBYG)

Monsieur THIERRY Gilbert

Délégués au Syndicat Départemental d'Énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28)

Titulaire : MELET Jean-Michel

Suppléant : DOUSSET Dominique

Délégués au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

Titulaires : DOUSSET Dominique, MANCEAU Thierry

Suppléants : MELET Jean-Michel, LE GOURRIEREC Didier

Délégués au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou (SISS)

Titulaires : DOUSSET Dominique et DUMAND Alain

Suppléants : THIROUARD Mylène et PERRINEAU Mélanie

Délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Perche (SIAP)

Titulaire : PERRY Bruno

Suppléant : DOUSSET Dominique

Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de

Titulaires : DOUSSET Dominique et LE GOURRIEREC Didier

Délégués à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Titulaire : LUCAS Pierre

Suppléant : LORIOT Nadine

Délégué auprès du Conseil d'École

Madame THIROUARD Mylène

Correspondant Environnement

Monsieur LE GOURRIEREC Didier

Correspondant Défense et Sécurité

Monsieur LUCAS Pierre

Délégué auprès de l'association des Amis du Jumelage

Madame MENAGER Edith

Renouvellement général des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal fixe à huit le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- 4 membres élus par le Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire.

Sont élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste, secret,

- Monsieur LUCAS Pierre
- Madame LORIOT Nadine
- Madame RAIMBERT Eveline
- Madame HUART Isabelle

Indemnités du Maire et des Adjointes

L'indemnité brute mensuelle des maires, pour les communes de moins de 3 500 habitants, est fixée à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, par la loi du 1^{er} décembre 2000.

Les indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints des communes de moins de 3 500 habitants sont déterminées en appliquant à l'indice de référence un taux maximal de 16,5 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les taux désignés ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2014.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DOUARD Daniel et Madame FARAULT Jocelyne, anciens adjoints, vont être proposés au Préfet pour qu'ils soient nommés « adjoints honoraires ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que des courses cyclistes auront lieu le 30 mars après-midi, dans le cadre du championnat départemental UFOLEP,
- que l'ouverture du restaurant le St Jacques sera le 4 avril.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion d'installation du conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche-Gouet aura lieu le 16 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.